



Séance du 04/07/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Notre engagement, un service public de qualité*

Délibération n° : 311

Commission : Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Dossier : 160516

Direction en charge : Ressources Humaines

Objet : Dénonciation de la convention avec le Comité d'Activité Sociale et Culturelle (CASC) -
Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 24/06/2016

Compte rendu affiché le : 05/07/2016

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, M. Georges ZIEGLER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Lionel SAUGUES, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra CUSTODIO, M. Michel BEAL, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, M. Eric BARGAIN, M. Robert KARULAK, M. Patrick NEYRET, M. Frédéric DURAND, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, M. Charles DALLARA, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (Présente de la question 1 à la question 68 du projet de l'ordre du jour.), M. Olivier LONGEON (Présent de la question 1 à la question 68 du projet de l'ordre du jour.), M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, Mme Stéphanie MOREAU, Mme Nadia SEMACHE, M. Serge HORVATH, M. Gabriel DE PEYRECAVE (Absent de la question 1 à la question 29 du projet de l'ordre du jour.), Mme Raphaëlle JEANSON (Absente de la question 1 à la question 8 du projet de l'ordre du jour.), Mme Maryse BIANCHIN, M. Jacques PHROMMALA, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC

Absents-Excusés :

M. Paul CORRIERAS (pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY) M. Daniel JACQUEMET (pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER) Mme Marie-Dominique FAURE (pouvoir à Mme Raymonde ALLIROT) Mme Catherine ZADRA (pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME) M. Maurice VINCENT (pouvoir à M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE) M. Florent PIGEON (pouvoir à Mme Myriam ULMER)

Absents :

Politique : *Notre engagement, un service public de qualité*

Délibération n° : 311

Commission : Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Dossier : 160516

Direction en charge : Ressources Humaines

Objet : Dénonciation de la convention avec le Comité d'Activité Sociale et Culturelle (CASC) -
Approbation.

□ **Rappel et Références :**

Par délibération en date du 2 février 2015, le Conseil Municipal a approuvé la convention régissant les relations entre la Ville de Saint-Étienne et le Comité d'Activité Sociale et Culturelle (CASC).

Par une délibération en date du 2 mai 2016, le Conseil Municipal, conformément aux articles 4-4 et 4-5 de cette convention, a accordé une subvention au CASC de 703 036,32€ permettant le paiement de l'adhésion 2016 au Comité National d'Action Sociale (CNAS) et le versement d'une partie de la subvention nécessaire au fonctionnement annuel de l'association et des prestations qu'elle propose.

Par une délibération inscrite à la présente séance, une seconde subvention est proposée à l'approbation de l'assemblée délibérante afin d'assurer le fonctionnement et les prestations du CASC jusqu'au 31 décembre 2016.

□ **Motivation et Opportunité :**

Compte-tenu de la démission collective de plusieurs administrateurs élus du Conseil d'Administration du CASC, la gouvernance pluraliste de cette association, respectueuse de l'expression de l'ensemble des agents, n'était plus effective.

Dès lors, la Ville a demandé à l'ensemble des organisations syndicales de réfléchir à une modification des statuts de l'association, qui puisse assurer ce pluralisme et une gouvernance respectueuse du principe de diversité syndicale.

□ **Contenu :**

Constatant l'impossibilité des organisations syndicales à co-construire de manière consensuelle le projet de nouveaux statuts, la collectivité a pris la décision d'internaliser temporairement pour 18 mois la gestion des oeuvres sociales à destination de l'ensemble des agents de la collectivité, actifs et retraités, à compter du 1er janvier 2017.

Il est donc proposé, conformément à l'article 5-2-1 de la convention du 2 février 2015, de procéder à la dénonciation de la convention qui lie la collectivité et le CASC. Cette dénonciation prendra effet au 31 décembre 2016.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

□ **Point Financier :**

○ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

○ Coût total annuel fonctionnement TTC :

dont personnel mis en oeuvre :

○ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement						
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir donner son accord à la dénonciation de la convention du 2 février 2015 entre la Ville de Saint-Étienne et le CASC, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

Décision : Proposition adoptée	Imputation budgétaire
Résultat du vote : 46 voix pour, 10 voix contre, 2 abstention(s)	
	Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjoint délégué
	Michel BEAL